



Observatoire
régional
de l'intégration
et de la ville

Centre de ressources
Grand Est

Avec le soutien de



Direction régionale
et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

AMÉNAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE PUBLIC : UN ENJEU DE COOPÉRATION DES ACTEURS LOCAUX

7 décembre 2021



Frégali Conseil

VOISIN
MALIN

Paul Garcia – paulgarcia@fregali.fr / 06 25 67 34 07

www.fregali.fr



Les quatre temps de notre échange cet après-midi (14H - 16H)

45
mn

Mon intervention

20
mn

Vos questions / Mes éclairages

10/15
mn

Présentation d'une pratique d'une
association (Voisin Malin)

30
mn

Vos questions sur nos deux
interventions / Nos éclairages



Votre intervenant

Les premières lettres de nos trois valeurs républicaines, **F**raternité, **E**galité, **L**iberté, constituent le nom de Frégali. L'ambition de Frégali Conseil : accompagner la mise en œuvre concrète des valeurs républicaines, ciment de notre société.



Paul GARCIA

@ : paulgarcia@fregali.fr
www.fregali.fr

06 25 67 34 07



- ★ Accompagnement des écosystèmes d'acteurs locaux intégrant une dynamique partenariale et participative
- ★ Praticien et formateur sur le champ de la participation habitante et citoyenne
- ★ Réalisation d'études / évaluations participatives

- ★ Quelques missions en cours :
 - ★ Evaluations participatives de Contrats de ville (St Malo, Grand Est), du projet de renouvellement urbain de Vénissieux (69)
 - ★ Etude-action « Mobilités des populations vulnérables » en Lot-et-Garonne
 - ★ Assistance à maîtrise d'ouvrage à la mise en place partenariale de la Cité de l'Emploi Saône-et-Loire
 - ★ Ecole du Renouvellement Urbain (ERU) : formation des conseils citoyens (projet de renouvellement urbain - PRU ...) et des professionnels (Etat, collectivités, bailleurs) à la participation dans les politiques publiques
- ★ Une mission récente : réalisation, pour l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), du bilan de l'utilisation de l'abattement de la taxe « TFPB » sur 2016 - 2019)



1

Aménagement et gestion de l'espace public : repères introductifs



L'espace public, un espace vital, stratégique

Aménager, occuper, animer, gérer l'espace public, une finalité, ou un moyen au service d'un projet ?

★ L'espace public est un sujet d'attention majeur pour les habitants et usagers, notamment des quartiers prioritaires, qui le perçoivent comme un **lieu de vie majeur du quotidien**.

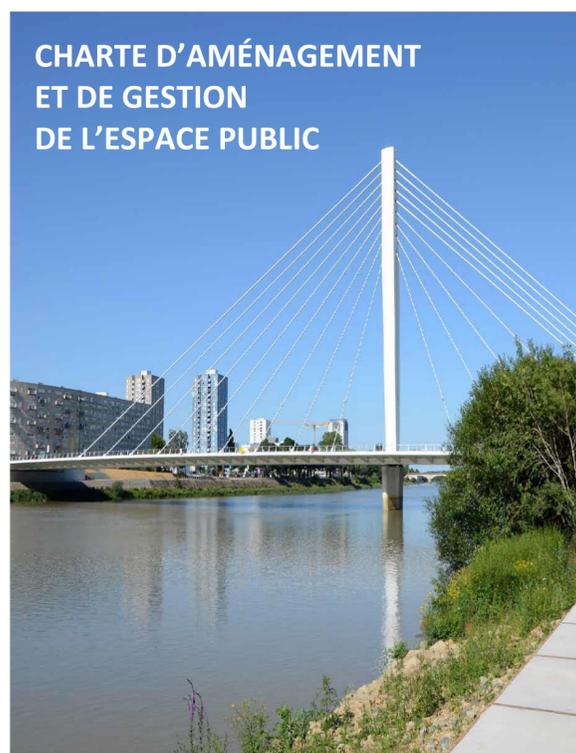
⇒ L'espace public est le lieu par excellence d'une **présence de proximité, d'une relation directe** avec les habitants et usagers

⇒ Le lieu des brassages possibles de la population, **espace d'un possible « vivre ensemble au quotidien »**, même momentané, des habitants, des usagers.

★ Ainsi, l'espace public ne peut être regardé comme une **zone grise de l'action publique, comme un entre deux vide ou occupé de manière aléatoire ou secondaire**.

★ Il doit être un **sujet d'attention et un champ d'intervention stratégique prioritaire**, à partir de caps à définir, dans chacun des quartiers politique de la ville, dont ceux en renouvellement urbain, inscrits dans une **dynamique inter-quartiers, à l'échelle de la ville et de l'agglomération / la métropole**.

L'espace public : un enjeu d'attractivité et de qualité de vie, pour les habitants du quartiers comme pour les usagers venant de l'extérieur



« Concilier à la fois la préservation et le développement de l'attractivité et de la qualité de vie »

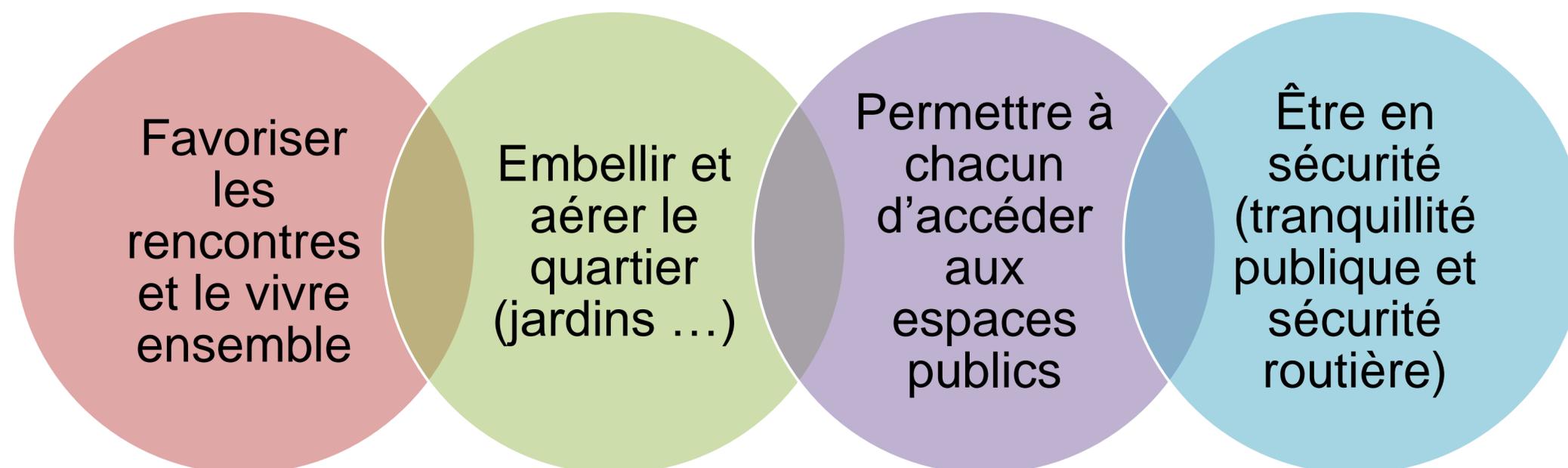
« considérer l'espace public comme étant d'abord et surtout un espace de vie »

Extrait des principes généraux de la Charte d'aménagement et de gestion de l'espace public de Nantes Métropole (2013)

<https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/nantes-metropole/competences/espaces-publics/charte-amenagement-espace-public>

“ **Élément structurant du territoire métropolitain, l'espace public doit contribuer à affirmer son identité et son attractivité, à aider au rééquilibrage, au confort et à la sécurité des déplacements, à conforter la convivialité et la tranquillité publique.**

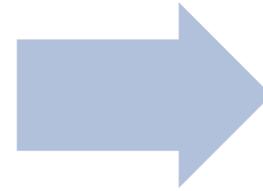
- Cette charte d'aménagement et de gestion de l'espace public est un référentiel commun à tous les intervenants sur l'ensemble du territoire communautaire, construite pour répondre à ces objectifs stratégiques de la politique de l'espace public.
- Le dessein de cette charte est de poser les jalons d'une culture commune et partagée de l'espace public. ”



Aménagement et gestion de l'espace public : des sujets qui se rejoignent



Aménagements durables, ponctuels ou temporaires



L'usage comme point commun



Investissement

Fonctionnement

La loi du 21 février 2014 de cohésion sociale et urbaine, une contribution à passer des valeurs républicaines de principe, à une mise en œuvre concrète



« **Garantir** aux habitants des quartiers défavorisés **l'égalité réelle** d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics. »

Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : article 1

“ **La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des actions des politiques de droit commun...**

...et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Territorialiser, c'est-à-dire adapter à la réalité des contextes de chaque quartier, les actions et politiques de droit commun pour faire exister l'égalité réelle.

Mobiliser et adapter les actions de droit commun aux réalités de la vie des quartiers, un nécessaire enjeu de coopération partenariale



Une illustration de situation (fictive) :

Des constats sur des dépôts d'ordure sur la voie publique (mauvais usage des containers poubelles) et des déchets en pied d'immeuble où se retrouvent des groupes de jeunes.

Des enjeux d'entretien du quartier, de sensibilisation au développement durable dans la gestion des déchets et de tranquillité.



* CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Les trois champs d'expertise partenariale indispensables pour passer des valeurs républicaines de principe à une mise en œuvre réelle



« **Garantir** aux habitants des quartiers défavorisés **l'égalité réelle** d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics. »

Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : article 1



Les trois champs d'expertise partenariale indispensables

★ **Conjuguer trois expertises des partenaires afin de :**

- ★ **Cibler au plus près les besoins des habitants et usagers**
- ★ **Coconstruire les réponses stratégiques et les actions qui en découlent, viseront à améliorer concrètement et dans la durée les conditions de vie des habitants, afin qu'ils puissent vivre « comme tout le monde », y compris dans l'espace public.**



2

L'aménagement et la
gestion de l'espace public :
*l'opportunité d'impulser
une démarche de projet
collectif*

⇒ *Illustration avec la GUSP*



Un cadre réglementaire à prendre en compte ...

- ★ Aménager et gérer l'espace public s'inscrit dans un cadre réglementaire qui s'impose, avec ses invariants.

SCOT (Schéma de cohérence territoriale)

c'est un document d'urbanisme qui détermine à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage).

PLU (Plan local d'urbanisme)

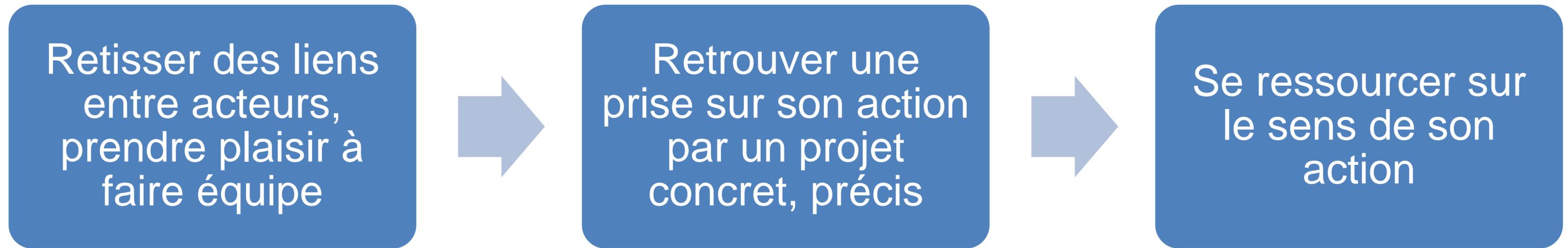
Le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal (PLUI) : il pose les règles partagées des constructions et aménagements à venir, de la place du végétal dans la ville, la taille minimum des trottoirs ...

PDU (Plan de Déplacements Urbains)

Il vise à définir les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de circulation et de stationnement, avec un objectif d'usage équilibré des modes, de promotion des modes moins polluants et économes en énergie.

- ★ ... le cadre réglementaire, un ingrédient des projets d'aménagement et de gestion de l'espace public, qui laisse de nombreuses marges de manœuvre.

L'aménagement et la gestion de l'espace public : une opportunité d'impulser une démarche de projet collectif





Six grands objectifs de la gestion urbaine et sociale de proximité

- ★ Les actions de gestion urbaine de proximité visent à garantir la continuité du service public en l'adaptant aux réalités sociales et urbaines.
- ★ Améliorer le cadre de vie des habitants par une meilleure organisation de la gestion locale.
- ★ Contribuer à la tranquillité publique.
- ★ Retisser un lien entre les habitants et les pouvoirs publics dans une optique de résolution des problèmes à l'échelle micro-locale.
- ★ Coordonner l'action des différents acteurs : bailleurs, acteurs locaux, services publics et habitants.
- ★ Améliorer l'image des quartiers.

La GUSP traite de tous les aspects de la vie quotidienne liés au cadre de vie.

La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) une opportunité pour des coopérations partenariales concernant l'espace public : de quoi parle-t-on ?



Les démarches de GUSP font l'objet d'une convention entre les différents partenaires :

Bailleurs sociaux

Habitants du quartier (conseils citoyens, association de locataires ...).

Villes et intercommunalités (agglomération, métropole ...)

Personnels de proximité (gardiens d'immeuble, médiateurs sociaux).

Institutions publiques nationales (la Police, la Justice et l'Éducation Nationale).

Équipements ou services aux habitants (les commerces, les associations, les entreprises).

La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) : au moins six sujets pour agir, et agir collectivement



Amélioration du cadre de vie au quotidien

(embellissement, nettoyage,
encombrants, accessibilité ...)

Enjeux environnementaux

(tri, réemploi, compostage ...)

Gestion des chantiers

(bruit, horaires, saleté,
sécurisation, circulation, ...)

Professionnalisation du travail au quotidien

(échanges de pratiques,
formation, coordination entre
agents : propreté, espaces verts,
médiation ...)

Mobilisation des habitants dans les quartiers

(sur le nettoyage / respect de la
propreté, sur des projets
collectifs : jardins partagés ...)

Prévention situationnelle (des
actions visant à anticiper, à
empêcher des actes déviants en
agissant notamment sur
l'aménagement du territoire à
travers l'éclairage, le mobilier
urbain, la gestion des
espaces...)



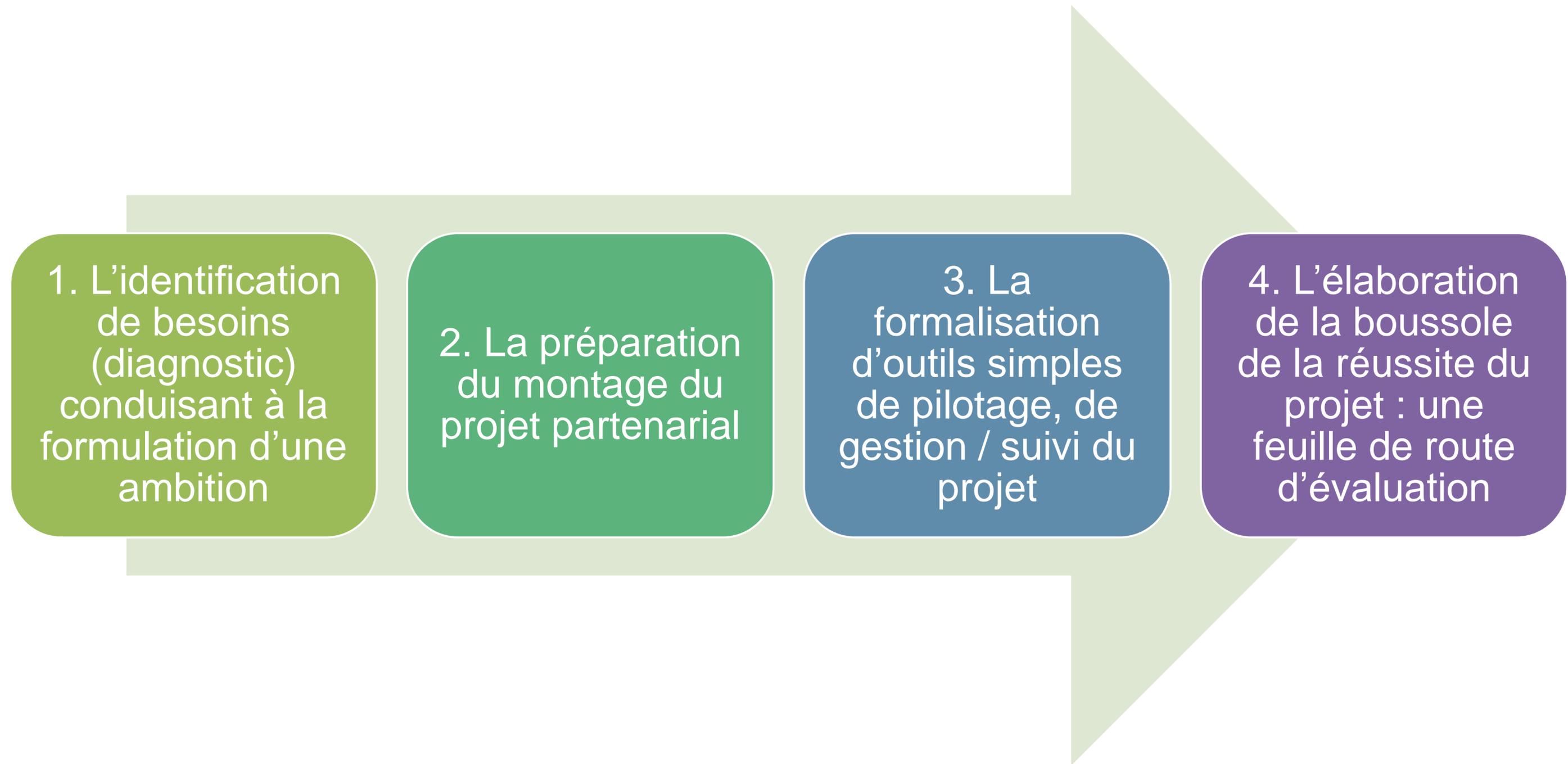


3

L'aménagement et la
gestion de l'espace public :
*comment partir du bon
pied sur une coopération
partenariale ?*

⇒ *Illustration avec la TFPB*

Construire un processus de projet en 4 étapes liées entre elles





1. L'identification de besoins (diagnostic) conduisant à la formulation d'une ambition



- ★ Ne pas se précipiter dans le « faire ».
- ★ Identifier ensemble :
 - ⇒ *Quels besoins ?*
 - ⇒ *Quels invariants et quelles marges de manœuvre pour pouvoir agir ?*
 - ⇒ *Quelle ambition partager ?*

★ Cette étape peut être décisive sur la qualité de la coopération partenariale, dans le montage, la mise en œuvre et le pilotage du projet.

Soigner la première étape : le diagnostic et l'ambition qui en découle

Une illustration : l'utilisation de l'abattement de la TFPB



TFPB : Repère

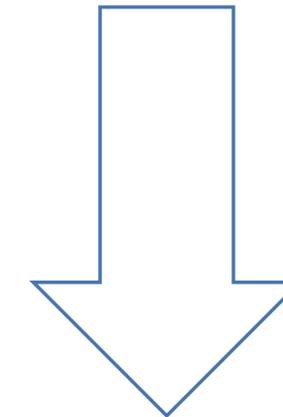


Instauré en 2001, le dispositif d'abattement de 30% sur la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) appliquée aux immeubles de logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires est :

- ⇒ Mis en œuvre par les organismes HLM.
- ⇒ En contrepartie du déploiement d'actions contribuant à améliorer la qualité de service aux locataires.

Avant 2015, l'abattement de la TFPB était un dispositif suivi plutôt dans **une approche administrative et financière**, avec un point d'attention des services de l'Etat à la **conformité de son utilisation** au regard des contours d'un cadre réglementaire.

Etat



Contrôle de la **régularité réglementaire de l'utilisation** de l'abattement de la TFPB.

Bailleurs sociaux

L'utilisation de l'abattement de la TFPB, un levier de coopération partenariale dans le cadre de la GUSP, et du Contrat de ville



Le **nouveau cadre national de 2015** a insufflé une nouvelle approche dans l'utilisation du dispositif, en l'inscrivant désormais dans **une approche moins administrative que stratégique, au cœur d'une dynamique de projet de territoire, relié aux Contrats de ville.**



Associer des représentants des locataires

Une association de locataires, voire un conseil citoyen, doit participer à la concertation selon des modalités à définir dans chaque territoire.



Réaliser un diagnostic en marchant

En arpentant un territoire avec les différents acteurs (habitants, professionnels, élus,...) les besoins du quartier et les responsabilités de chacun font l'objet d'un constat partagé.



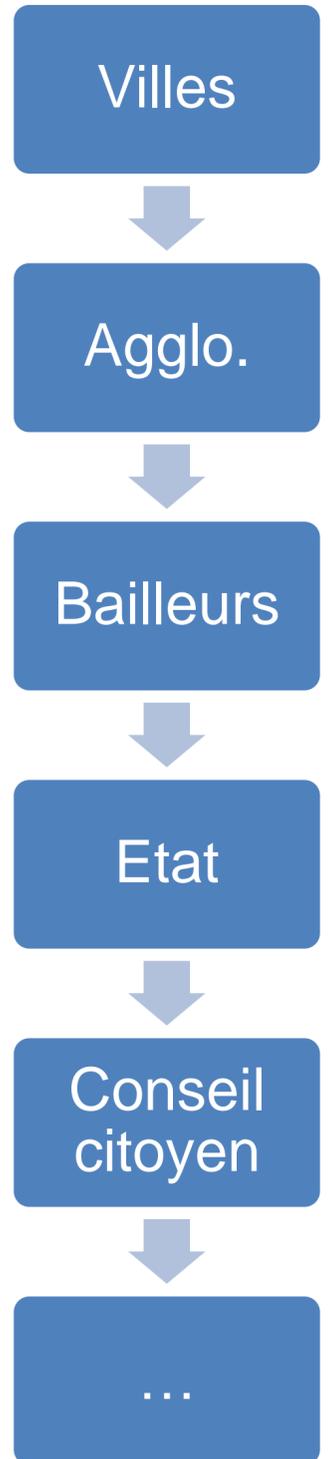
Déterminer un programme d'action triennal

Des objectifs sont définis, en fonction des faiblesses identifiées par le diagnostic et en articulation avec la GUP. Les actions sont présentées dans un tableau de bord comportant huit axes d'actions.

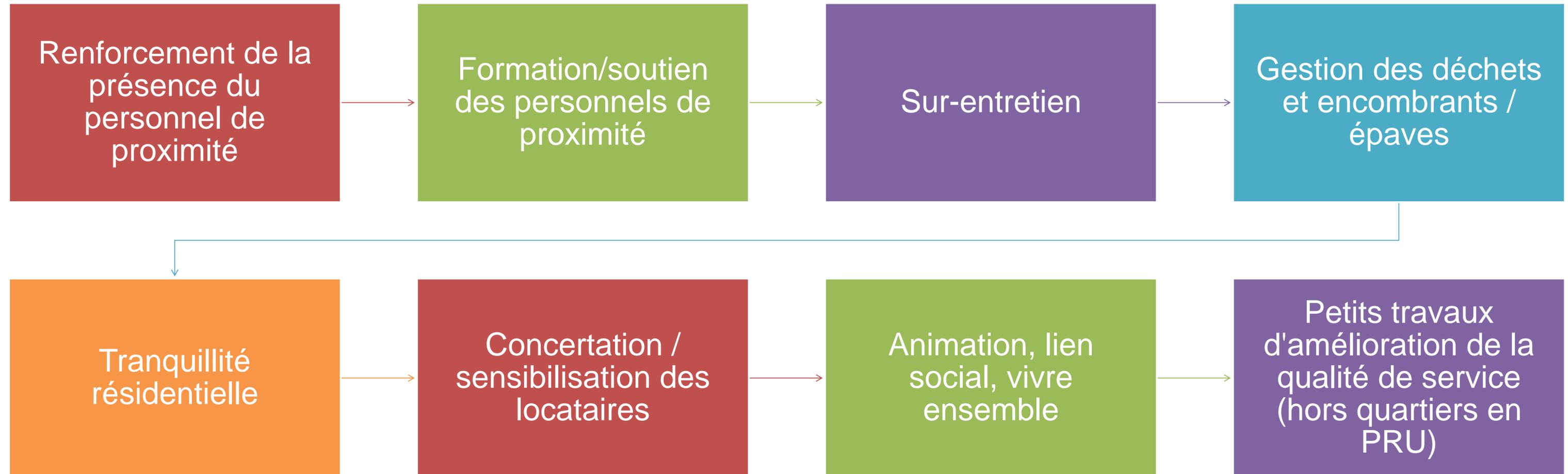


Définir des modalités de suivi

Chaque convention désigne les responsables de la validation des résultats annuels et les modalités de suivi. Le programme des actions servira de référentiel au suivi.



Abattement de la TFPB : 8 axes d'intervention à mobiliser en tout ou partie, en fonction des besoins et de la stratégie partenariale co-construite



Le cadre national de l'abattement de la TFPB renforce la qualité des pratiques partenariales : des acteurs parties prenantes en parlent



« **Ce dispositif a créé des espaces de dialogue avec les bailleurs qui n'existaient pas avant**, ce qui favorise grandement la négociation (ex : des contre-propositions sont suggérées par un bailleur, lorsqu'une demande de la ville n'est pas réalisable). Grâce au dispositif, une vraie concertation, renégociée chaque année au vu des bilans, bailleur par bailleur. »

« **Une définition des priorités collégialement** (Ex : la question du trafic / le manque de personnel de proximité – les gardiens d'immeuble - donc redéploiement pour meilleure couverture mais sans augmenter les effectifs). »

Source : Entretiens Délégués du Préfet – 2020

« **Quand l'outil devient un outil local** qui, plus est, **nourri des besoins et orientations des locataires**, c'est un vrai atout pour le territoire.

Ça permet de **nourrir des mini plans d'actions à l'échelle du quartier**. »

Source : Entretiens bailleurs, AR HLM – 2020

« **Travailler avec les conseils citoyens, c'est vraiment nouveau pour nous**. »

« **On crée du lien avec les associations locales**. »

« **L'abattement de TFPB nous a permis de progresser en matière d'innovation sociale, en particulier pour donner la parole aux habitants**. »

Source : Entretiens bailleurs, AR HLM / UR – 2020

L'abattement de TFPB, un dispositif qui conforte la fonction d'« acteur d'un projet social » des bailleurs : un effet levier « métier » :

« **Aujourd'hui nous ne sommes plus les mêmes bailleurs qu'il y a 20 ans**, maintenant, nous avons beaucoup de personnes qui composent nos équipes : **service DSU, médiateurs, animateurs**. »

Source : Entretiens bailleurs, AR HLM / UR – 2020

Le cadre national de l'abattement de la TFPB a permis d'assurer la continuité des services de proximité, notamment en période de crise



L'abattement de TFPB a été un dispositif réactif et axé sur les principaux besoins des QPV, renforcés durant la crise sanitaire :

- Pauvreté, précarité alimentaire,
- Eloignement par rapport à l'emploi,
- Exclusion numérique, etc.

Mais aussi des potentiels avec des actions de solidarité et initiatives habitantes.

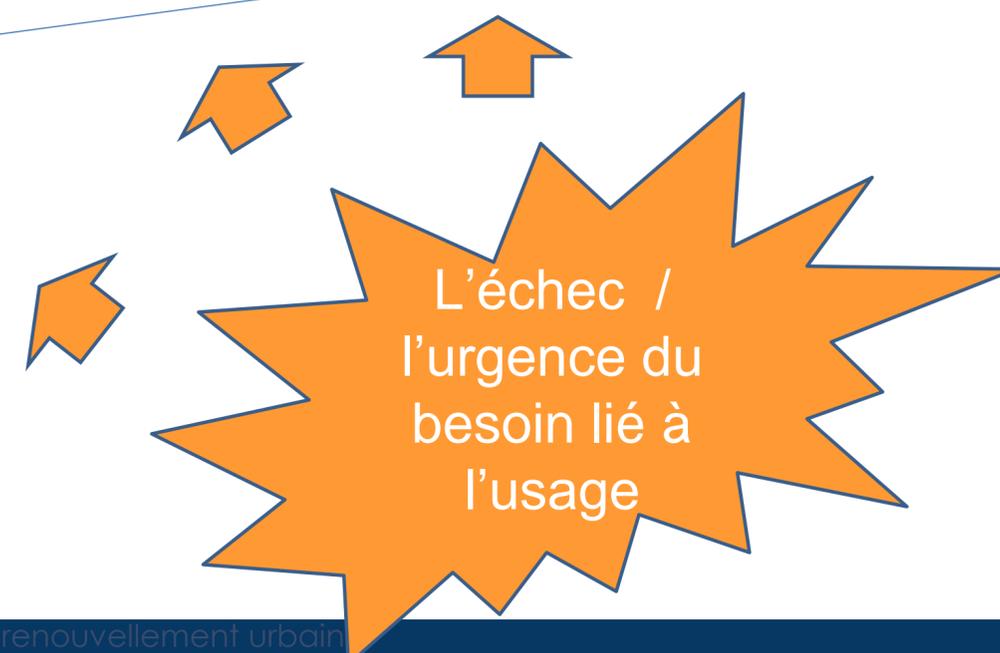
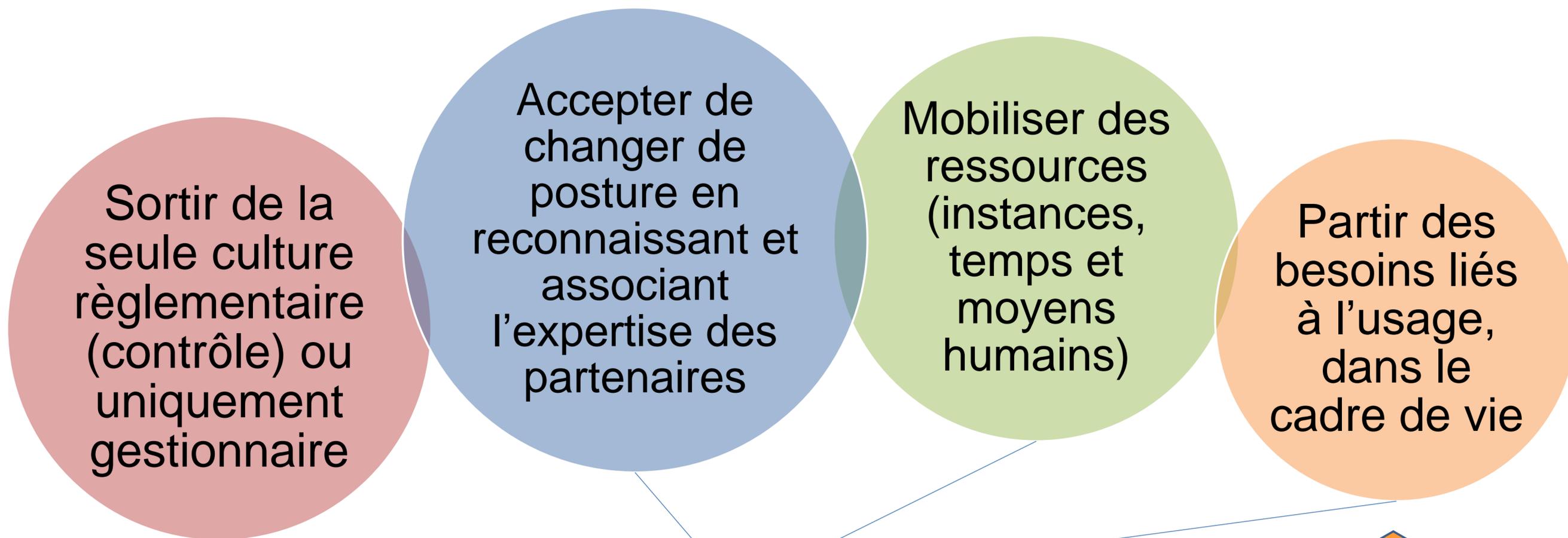
« Pendant la crise sanitaire, mise à disposition de locaux pour la continuité éducative, en bas des immeubles, équipés d'ordinateurs => de réels besoins. »

Source : Entretiens Délégués du Préfet – 2020

Sur un territoire, les déchèteries étant fermées, une action temporaire des bailleurs en lien avec les structures d'insertion a pu être mise en œuvre, notamment pour traiter des besoins spécifiques concernant les encombrants.



Le cadre national de l'abattement de la TFPB renforce la qualité des pratiques partenariales : les leviers qui permettent de progresser





3.1

Soigner l'étape de
diagnostic partagé :
*quelques modalités
suggérées*

Soigner la préparation du « diagnostic en marchant » / « marche exploratoire » outil de la GUSP



- ★ Etablir le **parcours** à l'avance entre partenaires (Conseil citoyen, collectivité, bailleurs ...)
- ★ Rassembler **l'ensemble des intervenants**: élus, techniciens, habitants
- ★ Identifier en commun les **dysfonctionnements** et les **points forts** du quartier en termes de cadre de vie
- ★ Formaliser un **compte-rendu partagé** de la situation
- ★ Proposer des **solutions construites en commun**
- ★ Rédiger un **plan d'actions** identifiants un pilote, des partenaires, un budget, un planning sur les 3 axes : **sensibilisation, action, répression**
- ★ **Ne pas oublier l'ingrédient convivialité** (formalisé et informel)
- ★ Renouveler les diagnostics en marchant régulièrement (3 mois ? 6 mois ?)
- ★ Faire le point sur le plan d'actions et le mettre à jour annuellement

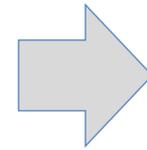


- *Les « marches exploratoires » sont des diagnostics en marchant dont le concept est né dans les années 90 au Canada, et réalisé par des femmes.*
- *Elles abordent les sujets d'aménagement lié à la sécurité sous un aspect de « genre » dans une perspective de prévention des risques d'agressions, d'appropriation de la ville et de diminution du sentiment d'insécurité au quotidien.*

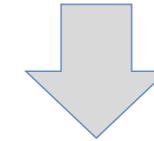
Un possible ciblage des diagnostics en marchant selon les sujets prioritaires à aborder et/ou les participants ciblés



- ★ Soit on associe **toutes les « catégories » de la population du quartier, soit on cible selon les besoins que l'on veut explorer :**
 - ★ L'accessibilité
 - ★ Le sentiment de sécurité
 - ★ Les problématiques de déchets
 - ★ ...



- ★ On peut ainsi **souhaiter avoir l'avis en priorité :**
 - ★ Des personnes âgées,
 - ★ Ou des femmes,
 - ★ Ou des enfants, ou des jeunes ou ...



- ★ Dans ce cas, il faut **construire avec eux le parcours, les modalités** (horaires, mode de convivialité ...) et associer services et décideurs concernés par cette « catégorie » de population pour entendre les besoins et en mesure d'intervenir sur des réponses concrètes.



Ce qu'en dit Plaine Commune :

- ★ Des promenades ludiques et gratuites, des moments d'échanges entre habitants, élus et techniciens, autour des projets du territoire.



- ★ **Elus, techniciens, habitants** : le croisement des savoirs dans la convivialité : Ils vivent ensemble l'expérience d'une Balade Urbaine. Ils sont dans la même rue, le même car, le même bateau. C'est un espace-temps, hors des lieux et sujets de rencontres habituels.
- ★ **Un regard neuf sur un territoire en devenir** : au travers des Balades urbaines, il s'agit de jeter un regard neuf sur le territoire en découvrant son patrimoine (le passé préservé), en comprenant son présent et en mesurant son horizon d'avenir (les projets).
- ★ **S'impliquer dans le projet d'agglomération** : les Balades urbaines sont un espace d'expression pour les habitants pour intervenir concrètement sur les projets.



Réaliser un diagnostic en stationnant

- ★ **Le diagnostic en stationnant, c'est quoi ?**
 - ★ Il s'agit de venir à un endroit de l'espace public et de s'arrêter le temps qu'il faut (entre 30mn et 1H) parce qu'il s'y passe quelque chose.
- ★ **A quoi ça sert ?**
 - ★ A être témoin : voir ce qui se vit dans cet endroit précis.
 - ★ A recueillir la parole d'habitants, une fois que le temps passé a permis d'être accepté et de donner envie aux personnes de parler.



Photo réalisée sur un lieu de passage, habituellement capté par une présence liée au deal de stupéfiants

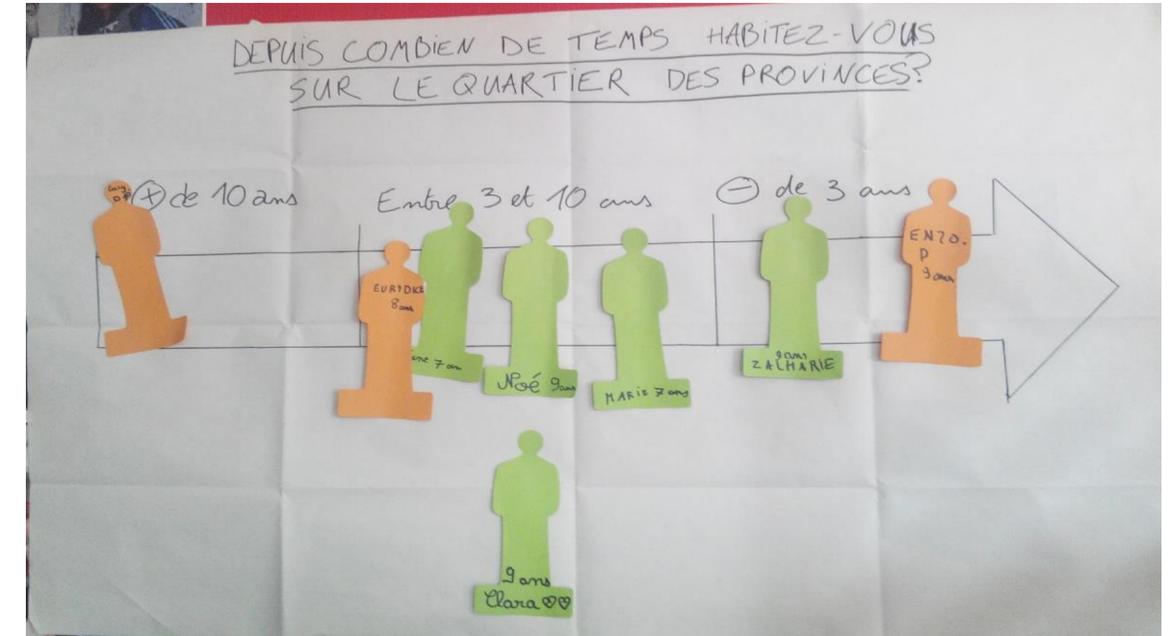
- ⇒ Espace occupé désormais régulièrement par des médiateurs du centre social du quartier, auxquels s'étaient joints ce jour-là une médiatrice numérique et une médiatrice de nuit.
- ⇒ Des questionnaires d'enquête ont été proposés aux habitants de passage



Mobiliser les enfants en les associant à un diagnostic partagé

★ Réunion de 1H30, en 3 temps :

- ★ Temps 1 : les enfants ont été invités à inscrire leur nom et leur âge sur une silhouette et à le coller sur une frise chronologique permettant d'identifier les arrivées récentes sur le quartier de ceux qui y habitent depuis plus longtemps, voire y sont nés.
- ★ Temps 2 : identifier et à inscrire sur des post-it de couleurs différentes, les qualités et les défauts de leur quartier. Puis regroupement par sous-thématiques et discussion autour des différents points positifs et négatifs dégagés par les enfants :



- ★ Temps 3 : formuler un souhait pour le quartier à l'aide de la «lampe magique d'Aladdin» qui a circulé de main en main entre les enfants. Puis nous leur avons offert un goûter !



Mobiliser les jeunes en les associant à un diagnostic partagé via un réseau social



Pourquoi ?

→ Les jeunes habitants de l'agglomération n'ont pas participé à l'enquête en ligne et sur site, ni aux ateliers habitants.

Qui ?

→ Tous les jeunes habitant l'agglomération. La cible initiale était les jeunes de 12 à 16 ans.

Comment ?

→ Un questionnaire en ligne, diffusé sur les réseaux sociaux par les « Promeneurs du Net » (médiateurs numériques).
→ Un questionnaire d'une vingtaine de questions, abordant le quartier, les déplacements, les sports et loisirs, la vision de l'ORU ou encore les souhaits pour l'avenir, sur le quartier du répondant et dans sa ville

Durée ?

→ 1 mois

Combien ?

→ 80 sont allés au bout

The screenshot shows a questionnaire interface with the following elements:

- Logo: LA CUG (Communauté Urbaine de Cherbourg) and SYNOPSIS.
- Title: **Mon quartier, ma ville et moi**
- Introductory text: "Bienvenue sur ce questionnaire en ligne, celui-ci est très court (moins de 5 minutes) et vise à recueillir ton avis, ta vision et tes souhaits sur ton quartier et ta ville. Merci de ta participation !"
- Question 1: "Dans quelle commune habites-tu ?" with radio button options: Cherbourg-Octeville, La Glacière, Tourlaville, Equeurdreville, Querqueville, and Hors Communauté Urbaine de Cherbourg.
- Question 2: "Depuis combien de temps habites-tu dans ton quartier ?" with radio button options: Moins d'un an, De 1 an à moins de 3 ans, De 3 ans à 10 ans, and Plus de 10 ans.
- Visuals: Several small images of urban scenes and a globe icon.

Associer les agents de proximité dans l'élaboration d'un diagnostic : exemple d'observation de la fréquentation et l'ambiance sur les espaces publics (1/3)



★ Collecte réalisée avec les agents, professionnels de terrain volontaires

- ★ **Objectif** : observer et analyser régulièrement, sur trois séquences de 15 jours, la fréquentation et l'ambiance dans les espaces publics retenus pour les quatre quartiers, à des moments différents (jour / soir / nuit ; semaine / week-end ; période scolaire et de congés).
- ★ **Méthode** : utilisation d'une fiche papier d'observation (carnet de fiches papiers détachables : une couleur par quartier) cochées par les agents et remis à leur responsable de service pour prendre en compte des usages sur l'espace public.
- ★ **Les professionnels impliqués et accompagnés** : Services Ville (propreté, espaces verts), bailleurs, médiateurs.



1376 fiches
renseignées

Associer les agents de proximité dans l'élaboration d'un diagnostic : exemple d'observation de la fréquentation et l'ambiance sur les espaces publics (2/3)



Données affinées lors de la réunion partenariale du 3 octobre 2019

Collecte sur l'espace public

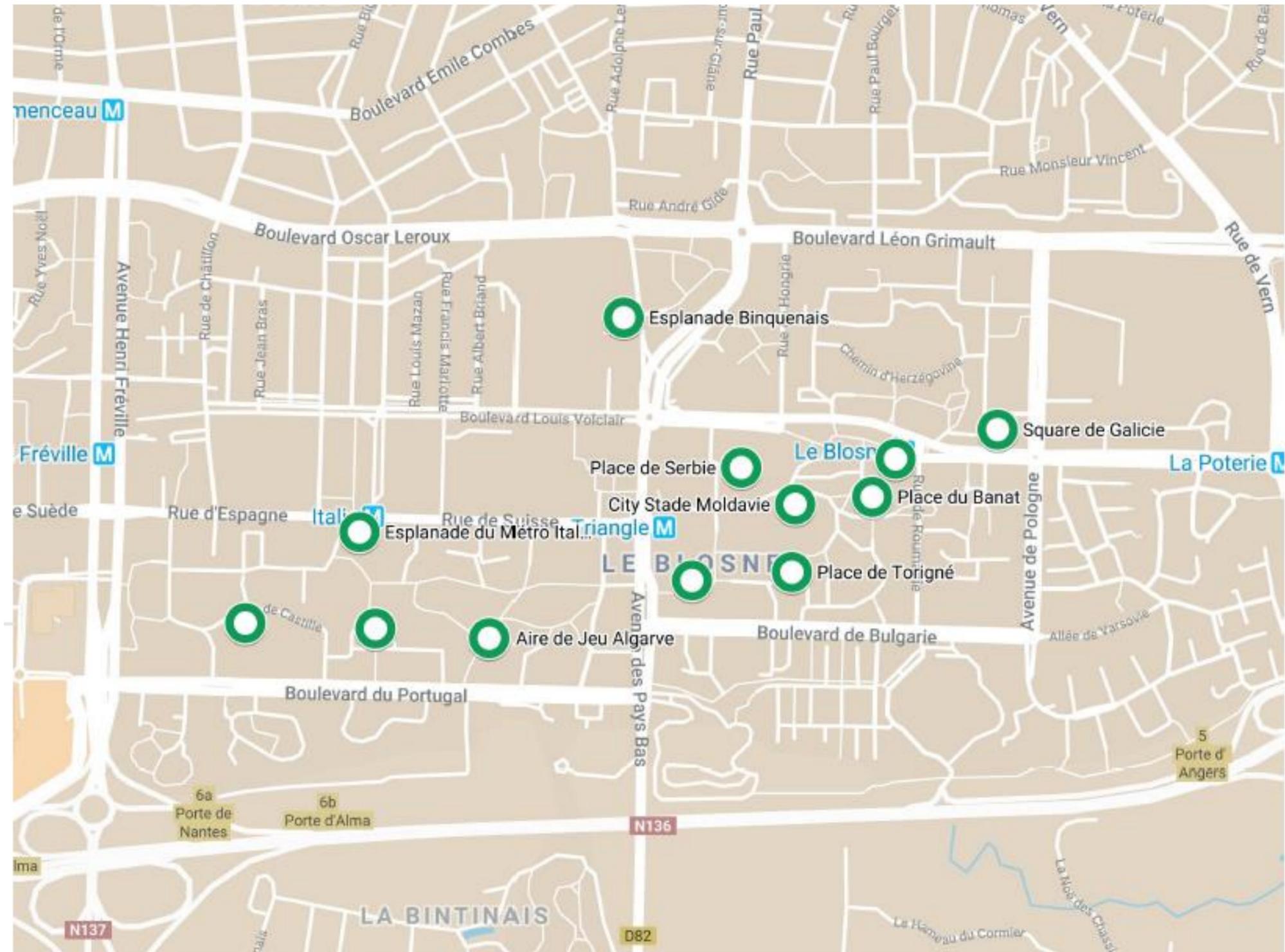


Quartier * - Sélectionner -					
Rue * - Sélectionner -					
Numéro <input type="text"/>					
Fréquentation <input type="text"/>					
Genre majoritaire					
Hommes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Femmes
Tranche d'âge majoritaire					
Enfants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Séniors
Attitude					
Amicale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Agressive
Ambiance					
Calme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Bruyant
Etat					
Propre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Sale
<input type="button" value="Soumettre"/>					
<small>Ne transmettez aucun mot de passe via Framiforms.</small>					

Associer les agents de proximité dans l'élaboration d'un diagnostic : exemple d'observation de la fréquentation et l'ambiance sur les espaces publics (3/3)



- ★ Les points de collecte, répertoriés sur la fiche d'observation.

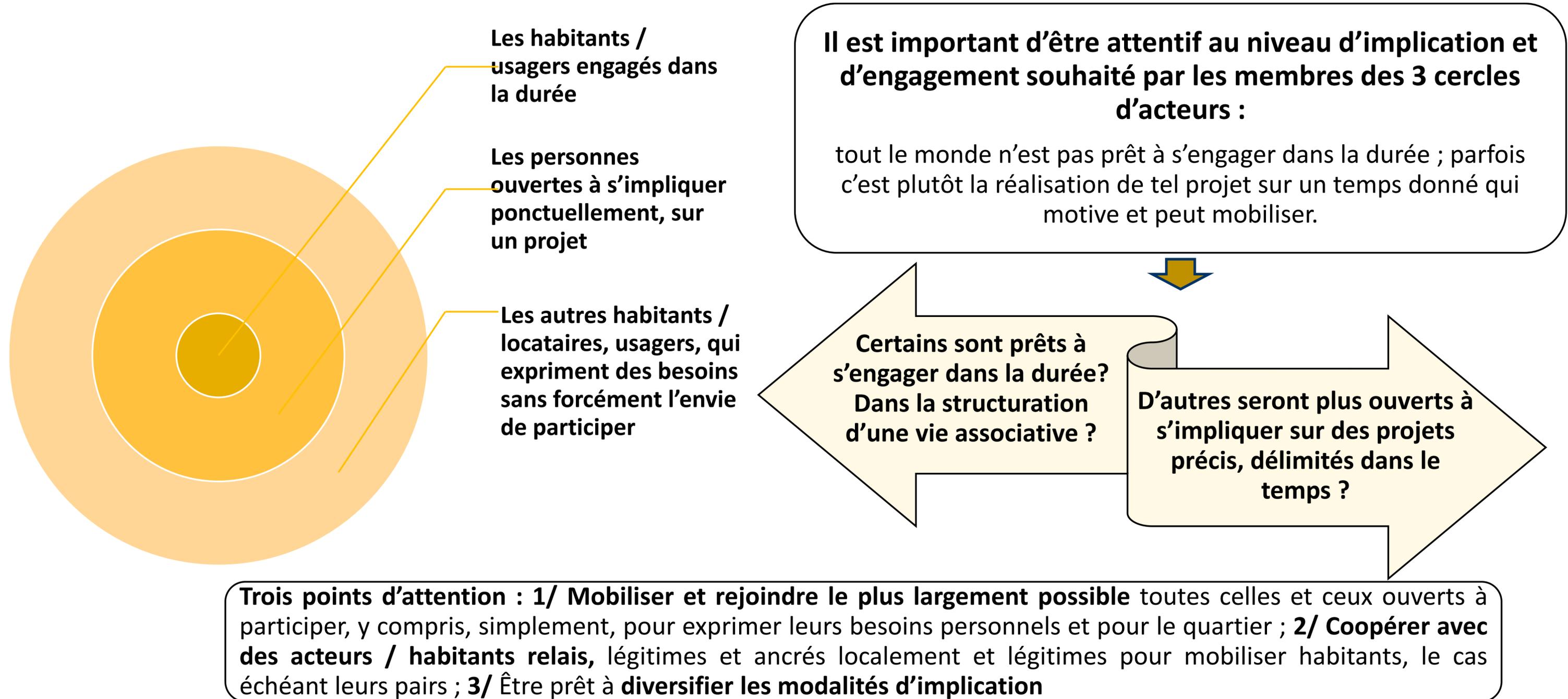




3.2

Associer et mobiliser
habitants et usagers,
partenaires clefs des
projets dans l'espace
public

Associer et mobiliser habitants et usagers par une cartographie selon trois cercles d'acteurs, ayant des attentes et des niveaux d'implication différents





Des sujets qui touchent le quotidien

La propreté

L'isolement

L'alimentation

La fracture numérique

...

Des lieux / des moments qui favorisent la rencontre

La sortie d'école

Les commerces

Le marché

Le passage du facteur

...

Prendre en compte les aspirations d'habitants, qui privilégient l'action pour répondre à leur besoin de lien social



- ★ **Des initiatives d'habitants, sans volonté de s'inscrire dans une militance traditionnelle, mais en privilégiant le faire, et le faire ensemble.**



« La cabane à dons », financée par le budget participatif (Rennes)



3.3

Communiquer et rencontrer en « allant vers » : dans l'espace public, par des moyens simples, accessibles

Communiquer et rencontrer en « allant vers »

Illustration : un conseil citoyen avec une association locale (2/2)



- ★ 1. Action « Porteur de parole » - « Une question : pour vous, c'est quoi être en bonne santé ? »

- ★ 2. Action « Porteur de parole » - Les habitants qui passent répondent par écrit et c'est affiché.



Communiquer simplement, par l'image

- ★ **Objectif : favoriser la proximité et l'information accessible à tous.**
 - ⇒ *Un mode de communication et d'information simplifié et d'abord visuel sur les projets à venir sur le quartier*
- ★ Ainsi, les traditionnels panneaux de chantier de tel équipement en construction sont remplacés ou plutôt complétés, tout au long du chantier, par **des photos explicitant clairement l'objet de l'équipement** (cf. ci-contre le chantier du Conservatoire de musique et de danse).



Communiquer et rencontrer en « allant vers », dans l'espace public, par des moyens simples, accessibles, et une présence régulière



Des modalités simples qui relèvent de l'usage du quotidien (« comme pour un pique-nique familial »).



- ★ Une présence continue est un atout clef de légitimité, renforcé par un mode de présence faisant comme une « couture » entre l'intérieur de l'équipement et l'espace public, en un espace mixte où la rencontre devient possible.

- ★ Illustration : Mise en place sur un lieu de passage des parcs d'une « Ludomobile » pour favoriser le jeu spontané
 - ⇒ La ludothèque a installé à même le sol, ou sur des tables d'extérieur (comme pour un pique-nique ou un jeu de plein air), des jeux pour tous les âges, à destination des habitants et usagers de passage, sans communication particulière hormis par le visuel immédiat, ni prises de rendez-vous.

Communiquer et rencontrer en « allant vers », dans l'espace public, par des moyens simples, accessibles, et une présence régulière



- ★ Faciliter l'accès en « désinstitutionnalisant l'espace public »

⇒ Illustration : animations sur l'estrade en bois de la maison du projet, maquette roulante du quartier en PRU pouvant être exposée sur l'estrade sans avoir besoin d'entrer dans la maison du projet pour la voir.



« Casser les frontières »
entre l'équipement et les habitants
Désinstitutionnaliser les
modes de relation



- ★ Les solutions apportées, visibles, aux besoins des habitants renforcent la confiance.



- ★ Les relations régulières nouées au quotidien avec les représentants des institutions (élu.e.s) et structures de services (agents) pour le quartier, dans l'espace public :

⇒ Des facteurs de satisfaction, voire de confiance : ces acteurs apparaissent comme des repères.

Articuler occupation de l'espace public avec la médiation par la parole



- ★ Une manière concrète de rendre visible l'action publique dans les quartiers, de manière novatrice en rendant l'espace public attractif et praticable par les habitants, en toute quiétude.

L'utilité d'accompagner ce type d'initiatives issues d'associations, ou de services de la Ville, d'une présence de médiateurs, afin d'optimiser la continuité entre l'action publique et l'usager.



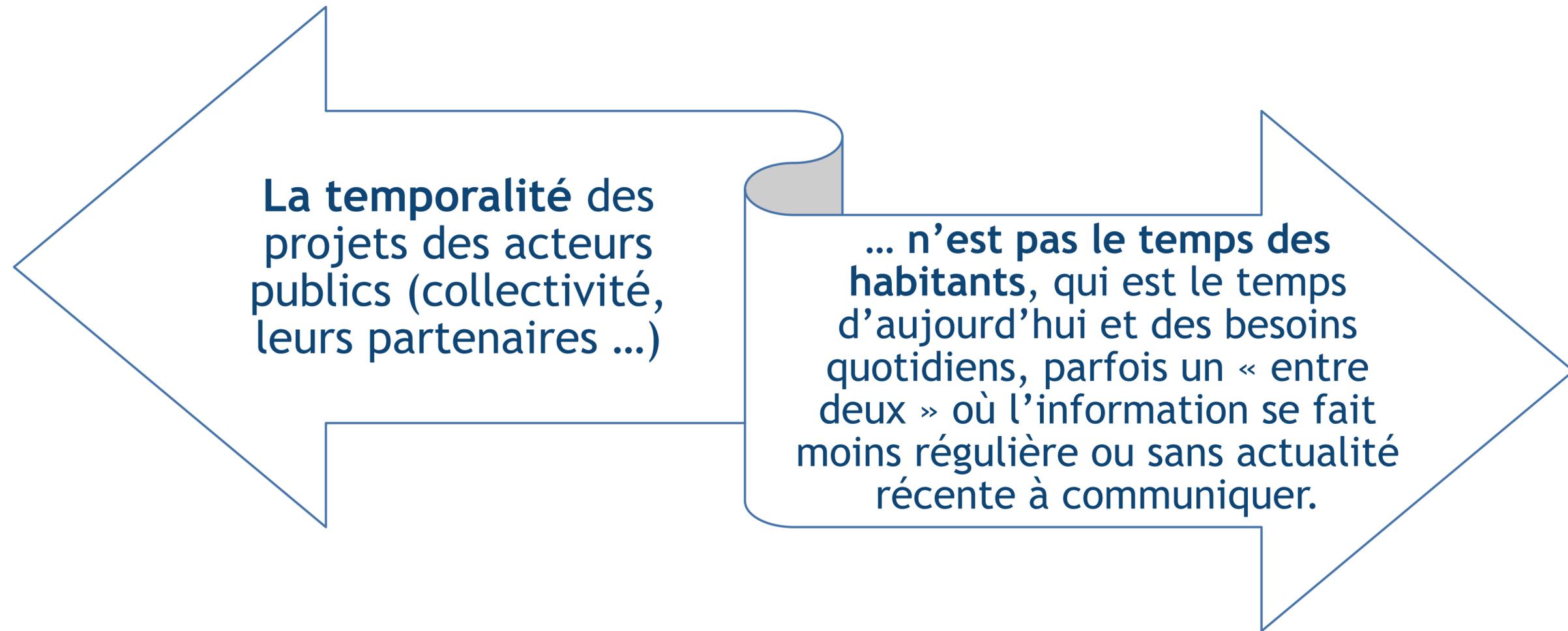
- ★ Séquence de danse collective près d'un kiosque animée pendant 30 mn à l'heure du goûter par une danseuse d'une association.
- ★ Trois cercles de présents : 1/ Participants ; 2/ Veilleurs ; 3/ Observateurs / commentateurs.



3.4

Faire des « temps morts » du projet une opportunité pour agir avec les habitants

Faire des « temps morts » du projet une opportunité pour agir avec les habitants (1/2)



- ★ Le temps des projets peut-être une **alternance d'opérations et de « temps morts »**.
- ★ **Le suivi de la temporalité du projet porte un enjeu d'anticipation et d'une animation précise** à envisager afin d'éviter, ou plutôt limiter, les risques de frustration qu'une démarche de veille et d'anticipation pourrait éviter.



- ★ **Identifier les « temps morts »** du projet grâce au planning, partagé et actualisé.
- ★ **Identifier les besoins d'aujourd'hui** des habitants et usagers.
- ★ **Agir concrètement à court terme** pour apporter des réponses qui se voient et faire des « temps morts » un allié.
- ★ **Coconstruire un plan de communication en continu sur l'avancement du projet** : éviter les silences, et les coups de com sans lendemain, qui génèrent les rumeurs et la méfiance.



★ **Sur Bordeaux**, (avec les Compagnons Bâisseurs) une action d'auto-réhabilitation de logements occupés (avec les Compagnons Bâisseurs) qui seront démolis à moyen terme avec deux objets :

⇒ *Eviter le sentiment d'abandon.*

⇒ *Préparer à un bon usage du prochain logement.*

★ **Sur Romainville**, mettre en place des bacs de plantations sur une « zone délaissée ».





★ **Sur La Rochelle**, pendant le confinement :

- ⇒ *Identification d'un problème d'exclusion numérique avec l'inégalité des « apprenants » (écoliers, apprentis, étudiants) face à la continuité pédagogique, et achat d'ordinateurs portables (CCAS et Fondation de France).*
- ⇒ *Distribution alimentaire pour une cinquantaine d'habitants avec le soutien d'organisations caritatives ... et de jeunes du quartier qui se sont portés volontaires.*

★ **Deux autres actions :**

- ⇒ **Corbeil-Essonnes** : *en juin 2020, une fermière et sa basse-cour dans chaque quartier pour inciter les habitants à sortir dans l'espace public au moment du déconfinement.*
- ⇒ **Teteghem Coudekerque Village** : *le « projet passerelle » (projet artistique avec un photographe et une conteuse) pour valoriser la mémoire du quartier avant sa démolition.*



4

Quelques repères et facteurs favorisant les pratiques partenariales dans les projets d'aménagement et de gestion de l'espace public



Cinq éléments déclenchants des coopérations d'acteurs

- ★ **Le constat partagé de situations d'échec vécues dans l'espace public, ou de difficultés locales (non-respect du cadre de vie,...).**
- ★ **La volonté d'élargir et d'ouvrir son offre de service.**
- ★ **Des rencontres inattendues entre des acteurs provenant d'univers professionnels très différents.**
- ★ **L'écoute des projets ou des demandes des habitants et/ou usagers.**
- ★ **L'existence de dispositifs nationaux (clauses d'insertion, ...) à décliner localement.**



Trois conditions pour durer dans ces coopérations d'acteurs

- ★ Chacun des acteurs doit être prêt à **passer le relais à un professionnel dont l'expertise peut mieux répondre**, à un moment donné, au besoin des habitants/usagers.
 - ⇒ *Accepter un certain « lâcher-prise » du professionnel et la reconnaissance de son incapacité propre à être, seul, « LA » réponse pour rejoindre les habitants et usagers des quartiers.*
- ★ Une condition pour fluidifier les coopérations d'acteurs réside dans le fait qu'il n'y ait **pas de concurrence de financements** entre les acteurs potentiellement concernés par des coopérations.
- ★ **Les actions expérimentales partenariales réalisées et réussies dans les quartiers doivent pouvoir s'inscrire dans le droit commun**, afin de garder les acteurs de proximité des quartiers dans une dynamique de projets à faire émerger, construire et expérimenter au regard de l'évolution des besoins des habitants / usagers recensés « au fil de l'eau ».

Deux points complémentaires à explorer pour inscrire les pratiques partenariales et de participation dans sa pratique professionnelle



Se questionner :

- **Quel est mon moteur pour agir et être à l'aise sur un projet ?**
- Suis-je plutôt de tempérament « circulaire », « gestionnaire » ou « feuille blanche » ?
- **Quel est le moteur de mes partenaires ?**

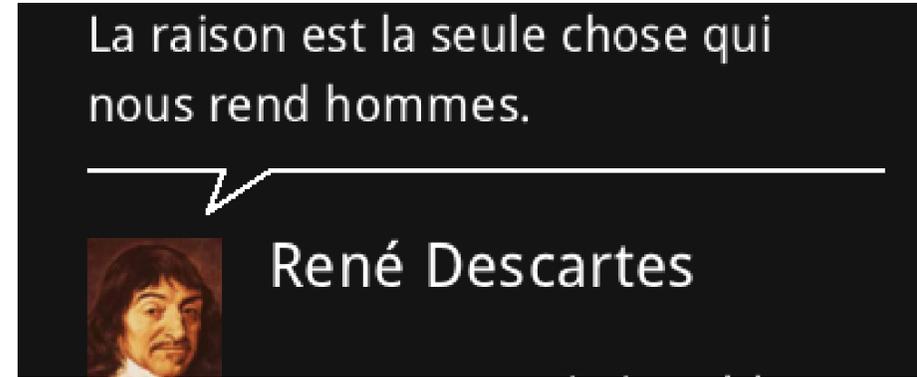
Comment se réalise la participation dans mon institution, ma structure, celle des partenaires ?



L'aménagement et la gestion de l'espace public : une opportunité de mettre en œuvre, concrètement, nos idéaux républicains ?



La loi



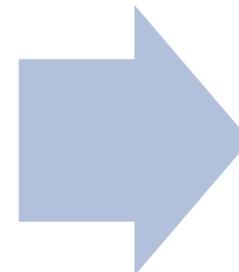
La raison



La participation et le pouvoir d'agir

Faire vivre ensemble ces dimensions qui sont le terreau de notre culture républicaine à la française, par une démarche partenariale, dans une dynamique contractuelle, c'est-à-dire sur un projet partagé.

Bâtir un **diagnostic partagé**, pour co-construire une **ambition commune**



Le socle d'une dynamique partenariale qui entraine les acteurs et puisse durer.

Vos questions, en rebond de cette intervention





5

Un exemple concret de coopération partenariale, en matière de gestion urbaine et sociale de proximité

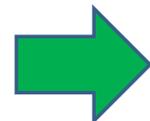
par Flora ROSSI, Directrice Territoriale de l'association VoisinMalin

<https://www.voisin-malin.fr/>



Contexte

Un quartier de
environ 4000
logements
sociaux
(Aulnay-sous-
Bois - 93)



- ★ Création du projet « Le grand détournement du pain ».
- ★ Sur 3 ans, des actions ont été mises en œuvre par différents partenaires.
- ★ Intervention de Voisin Malin sur la dernière année du projet.

Partenaires

Bailleurs sociaux



Ville (GUSP, Service
Déchets, Politique de la
Ville)



Associations de quartiers
(Association des jardins
partagés, Femmes relais,
centres sociaux ...)

Objectifs

- ★ Lutter contre la présence de pain abandonné sur les espaces extérieurs
- ★ Sensibiliser les habitants à une meilleure consommation et attirer l'attention sur le gaspillage alimentaire
- ★ Réduire les jets de détritrus par les fenêtres





Méthode

- ★ L'équipe des 5 Voisins Malins, en CDI à temps partiel (19H par mois).
- ★ Une présence locale assurée par un responsable de site qui encadre les Voisins Malins et pilote les missions en lien avec les partenaires.
- ★ Une campagne de porte-à-porte (3 questions et un commentaire libre).



Messages transmis aux habitants

- ★ Connaissance de la collecte de pain et explication de son fonctionnement
- ★ Cartographie des différents conteneurs à pain au sein du quartier et acheminement du pain sec récolté
- ★ Explication des risques et conséquences dus aux jets de pain et de déchets par les fenêtres (dégradation des espaces collectifs/insécurité/manque d'hygiène/mauvaise image du quartier/surcoûts d'entretien)
- ★ Explication du gaspillage alimentaire et arguments pour pallier les jets par les fenêtres et faire des économies.

Réalisations

- ★ 985 logements ciblés (809 logements ouverts)
- ★ 711 familles informées soit 88% des familles rencontrées





Que retenir
de cette
intervention
?

- ★ L'argument financier a touché la majorité des personnes qui ne comprenaient pas forcément les liens de cause à effet (jets > dépenses).

- ★ Sujet qui touche à différentes sphères : culturelle/religieuse/éducation/comportementale/conception des espaces collectifs vs espaces individuels...
- ★ Pour un impact sur le long terme, il est indispensable que des actions pensées collectivement soient mises en œuvre dans la durée.

Vos questions, en rebond de cette intervention





6

Annexe : un guide
sur les coopérations
d'acteurs sur le
champ de l'emploi



- ★ Une étude de 2016 (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, avant la création de l'ANCT) qui a donné lieu à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques : « Dynamiques de coopérations entre le service public de l'emploi et les acteurs de la politique de la ville » :
https://pmb.cereq.fr/doc_num.php?expl_num_id=3249





Frégali Conseil

VOISIN
MALIN

MERCI